

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTE ET DES DROITS DES FEMMES

Arnaud Poupard Commissaire de police Chargé de mission

Claude Barat Gestionnaire



CHSCT
- Paris - 16 avril 2015

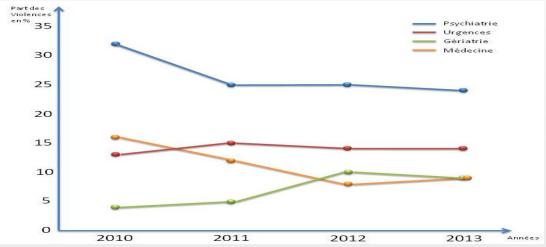
L'ONVS



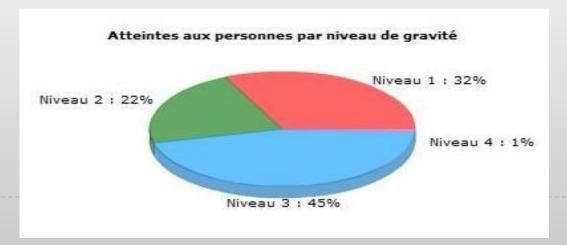
- L'ONVS a été créé en 2005
- Le rôle de l'observatoire est principalement d'assister les établissements et professionnels de santé dans leur politique de prévention des « violences » mais également de recueillir et d'analyser les déclarations d'atteintes aux personnes et aux biens
 - l'ONVS encourage à l'exhaustivité des déclarations. Une sous déclaration constatée. Le premier filtre est constitué par les soignants eux-mêmes. Champ de compétence : secteurs sanitaire et médico-social publics et privés & médecine de ville.
 - Circulaire DHOS du 11 juillet 2005 : l'observatoire a pour mission de coordonner et d'évaluer les politiques mises en œuvre par les différents acteurs sur l'ensemble du territoire afin de garantir la sécurité des personnes et des biens à l'intérieur des établissements concernés. (...) Il peut immédiatement venir en appui aux établissements confrontés à ces événements.
- Des protocoles d'accord nationaux santé-sécurité-justice du 12 août 2005, 10 juin 2010 et 20 avril 2011 entre les ministres de la Santé, de l'Intérieur et de la Justice,
 - Destiné à améliorer la sécurité des professionnels et établissements de santé.
- Des visites techniques et des conférences de l'ONVS, développement d'un large partenariat (ministère de la Justice, CNAPS, HAS, Fédérations, HFDS, ministère de l'Intérieur, Ordres, ONDRP...): recueille et diffusion des bonnes pratiques assistance directe aux établissements.
- ▶ 2013 : environ 450 conventions locales sont signées
- > 353 établissements signalaient 12 432 faits (moins de 3000 en 2006). Si les déclarations sont en hausse, le nombre d'établissements déclarants fléchit
- 94% des déclarations proviennent du secteur public

Les principales données 2013 ORSERVATIONE NATIONAL DES VIOLENCES EN MUIEU DE SANTÉ

La psychiatrie, les urgences et la gériatrie sont les secteurs les plus concernés.

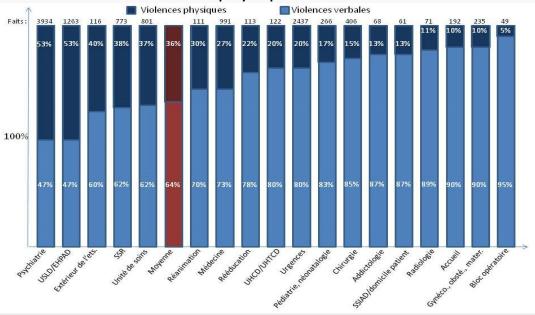


Environ 45% des violences aux personnes déclarées sont de niveau 3 (1% de niveau 4). 9 190 signalements d'atteintes aux personnes

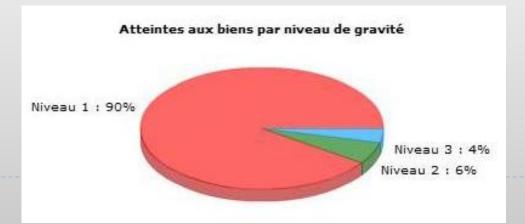


Les principales données 2013 DES VIOLENCES LES MILIEU DE SANTÉ

Les violences verbales et les violences physiques



Les atteintes aux biens. 3 662 signalements.

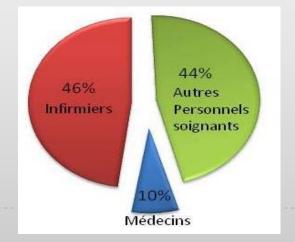


Les principales données 2013 COBSERVATIONE DES VIOLENCES DES VIOLENCES LE SANTÉ EN MILIEU DE SANTÉ

Près de 8 fois sur 10, la victime est un personnel de l'établissement. Environ 21 000 victimes dont 17 500 pour les atteintes aux personnes.



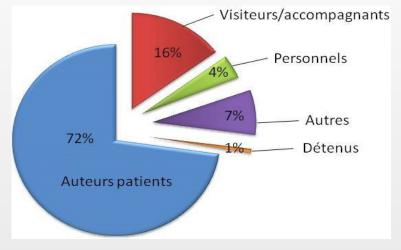
Les infirmiers touchés en premier



Les principales données 2013 CORSERVATOIRE NA DES VIOLENCES AND LES DES VIOLENCES AND LE

▶ Plus des 2/3 des auteurs sont des patients et pour environ 15% des accompagnants. 9 852

auteurs.

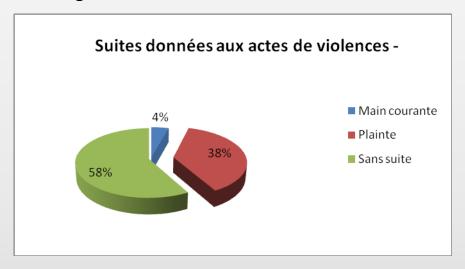


Le principal motif des violences est un reproche lié à la prise en charge



Les principales données 2013

Les déclarations ont donné lieu à 2 257 dépôts de plainte (contre 1 818 en 2012 soit plus 24%) et à 260 mains-courantes (comme en 2012). 29% de ces démarches concernaient des faits d'atteintes à la personne. Cependant, dans 6 cas sur 10, les victimes n'ont pas engagé de poursuite. Il faut toutefois relativiser ces données puisque dans 54% des cas les suites données ne sont pas renseignées.



Concernant les déclarations d'atteintes aux personnes, 105 plaintes ont été déposées pour des faits de niveau 1 (injures...), 139 pour des faits de niveau 2 (menaces...), 312 pour des faits de niveau 3 (violences volontaires...) et 20 pour des faits de niveau 4 (violences avec arme...).

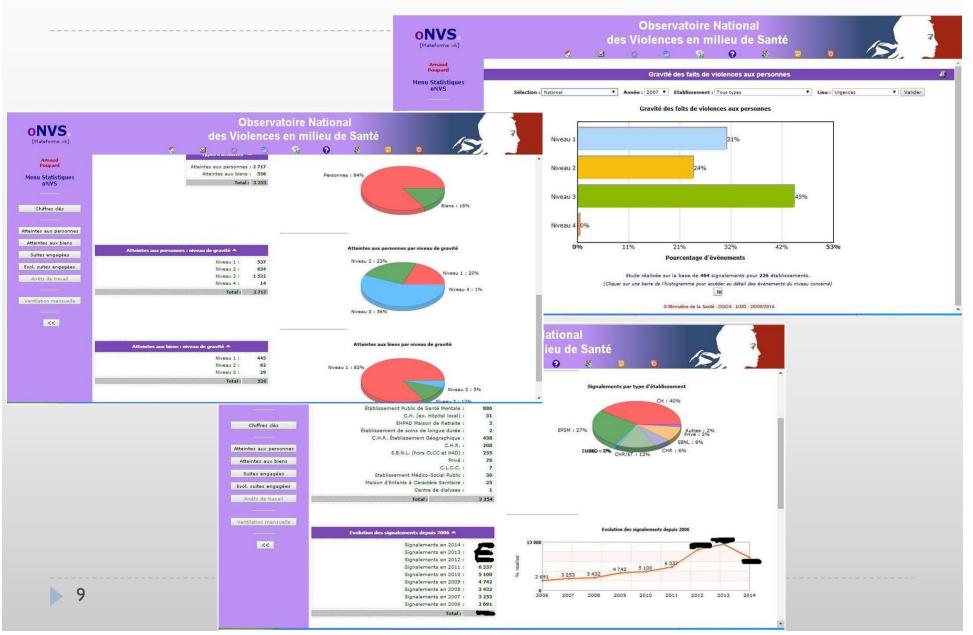




onvs. [Plateforme o6]	Observatoire National des Violences en milieu de Santé									
Arnaud Poupard	Décla	ration d'une violence pour l'	établissement :							
Menu	Info. Générales Circonstances Préjudices	Victime / Auteur Suite	es & Bilan Comme	entaires						
Déclaration violence Liste des violences Statistiques oNVS		Déclaration violence n° 37154 Identité d				Gravité Personnes 🛕				
Interventions Interventions 2013 Interventions 2012	N° 06 : 00562 Date de l'évènement : 31/01/20	Nom de l'Es Heure de l'évènement : 17 Description anonym		trie	•					
Info. Etablissement Liste des ES Carte ES / Région Annuaire des Référents	Description des faits: patient agressé par un autre patient dans la salle de séjour de l'unité. griffures importantes au niveau du visage, sous l'oeil et sur la joue gauche									
Recherche ES i	ONVS. [Plateforme of] Amaud Poupard Observatoire National des Violences en milieu de Santé Déclaration d'une violence pour l'établissement :									
		Menu	Info. Générales: Circonstances: Préjudices Victime / Auteur					Commentaires		
	Liste des violences Statistiques oNVS Préjudice principal						olence nº 37154 : Préju v lices aux personnes -	udices		Gravité Personnes 📤
		Interventions Interventions 2013 Interventions 2012	Injure, insuite et provocation : Chahut, occupation des local Menace physique : Menaces de m Menace avec arme : Violence avec arm Violence volontaire : V Séquestrati					Port d'arme : Prise d'otage :	Violence involontaire : Drogue / alcool : Viol : Autre fait qualifié de crime :	
		Info. Etablissement Liste des ES Carte ES / Région Annuaire des Référents		de locaux : ion légère : effraction : ectronique : ersonnels :	Vol de moy	Incendie vo Vol avec eff en de palement/papier d' licaux (ordonnance, tamp	Dégradation de véhicule : Dégradations de matériel de valeur : Incendie volontaire : Vol à main armée : Vol à main armée : Vol de véhicule : Vol de véhicule : Vol de petit matériel : Vol de petit matériel : Vol de médicaments : Vol de véhicule : Vol de petit matériel : Vol de médicaments : Vol de véhicule : Vol de petit matériel : Vol de médicaments : Vol d'autres types de biens : Vol d'autres types de biens : Vol de vente de biens : Vol d'autres types			
8		Recherche ES :				Ministère de la	Santé - DGOS - USID : 2	6/09/2014		







Prévention et partenariat



Les principales mesures concernent :

- La définition des partenaires (socle) PM, assoc médiation, dispo vidéo, service de circulation...
- La désignation d'un correspondant « santé » au sein des commissariats et gendarmeries
- la désignation de «référents sûreté» qui vont pouvoir, en appliquant les méthodes de la prévention situationnelle, apporter leurs conseils (ou réaliser des audits) en matière de prévention de la malveillance. BIP. Groupes de travail, groupe de pilotage, correspondant sûreté dans chaque unité, EBIOS, cespplussur, ESSP, ARR-VEXT, monhopitalnumerique, ssi@sg.social.gouv.fr, etc.
- La couverture des établissements par la vidéoprotection des communes
- La mise en place de procédures d'alerte particulières police secours, renfort entre les services, répondre aux situations
- La facilitation du dépôt de plainte article 40 CPP
- La constitution de partie civile par les établissements
- La communication des suites données par la justice victime, statistiques trimestrielles
- La mise en place de rencontres annuelles dans les préfectures

La déclinaison pour chaque établissement ou groupe d'établissements des accords

nationaux

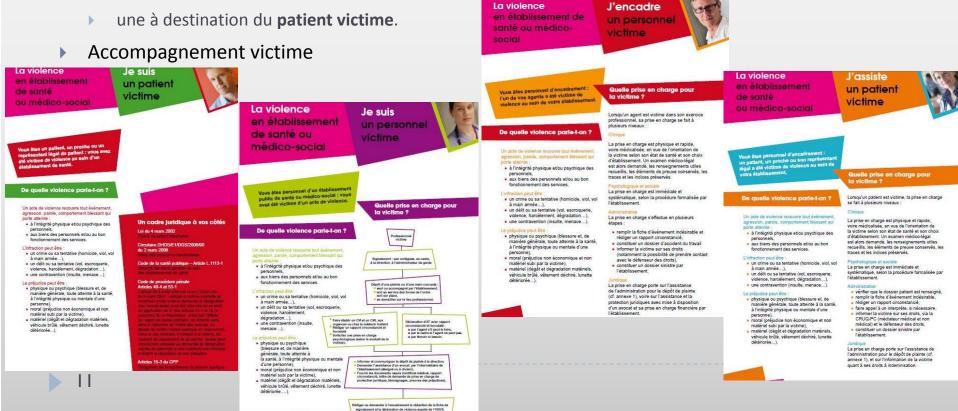






Les autres mesures

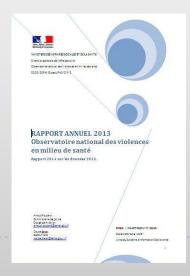
- La mise en place de fiches réflexes en partenariat avec la fédération hospitalière de France (FHF) et la mutuelle d'assurance du corps de santé français (MACSF) à disposition des professionnels de santé. Chaque fiche comporte la définition de la violence subie, les modalités de prise en charge de la victime, les procédures à mettre en œuvre, les suites et le suivi de la démarche, ainsi qu'un bref rappel du cadre juridique :
 - deux à destination de l'encadrement,
 - une à destination de l'agent victime,





Les autres mesures

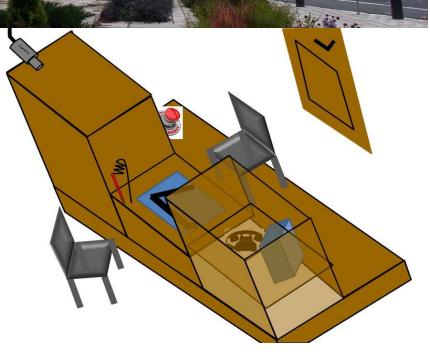
- Les formations (ANFH, Omega, ressources internes, etc.) obstacles postures de défense
- Les CLACT : conditions de travail sécurité des personnels
- ▶ Le FIPD circulaire MI n°243 du 28 janvier 2014
- Les fondations
- Le fonds de modernisation des établissements de santé
- Le FNP de la CNRACL
- **COPERMO** projets d'investissements avec financement État établissements en difficulté
- Les visites techniques de l'ONVS (bonnes pratiques : Bichat...)
- DUERP
- CLSPD
- Les ARS
- Le rapport annuel public





Quelques mesures prises à l'hôpital







La sécurité de la Cité tient moins à la solidité de ses fortifications qu'à la fermeté d'esprit de ses habitants. Thucydide



arnaud.poupard@sante.gouv.fr

01 40 56 53 84

claude.barat@sante.gouv.fr

01 40 56 56 31